

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-06-24x-00703 Référence de la demande : n°2021-00703-041-001

Dénomination du projet : Deconstruction du bâtiment "vieux girac" du centre hospitalier d'Angoulême (16)

Lieu des opérations : -Département : Charente -Commune(s) : 16470 - Saint-Michel.

Bénéficiaire : Centre hospitalier d'Angoulême – Alain TAPIE

### MOTIVATION ou CONDITIONS

#### Contexte de l'opération:

Le centre hospitalier d'Angoulême envisage la déconstruction du bâtiment dit "le vieux Girac" d'une surface au sol de 2630 m<sup>2</sup> abandonné depuis de nombreuses années et occupé par des hirondelles de fenêtre et surtout par des chiroptères de plusieurs espèces, essentiellement en automne. Après avoir envisagé sa réhabilitation, il se trouve que le bâtiment édifié en 1936 possède une structure incompatible avec une reconstruction de notre époque. Il doit être démoli.

#### Les inventaires:

le projet de démolition impacte directement plusieurs espèces protégées dont des oiseaux: Faucon crécerelle, hirondelle de fenêtre, rougequeue noir ... et des chiroptères dont la Pipistrelle commune, de Kuhl, la Noctule commune et la Sérotine commune pour le moins.

Si le centre hospitalier se trouve au sein d'un corridor écologique discontinu fortement dégradé, il est proche de 2 zones Natura 2000 et 3 ZNIEFF, ensemble qui constitue un patrimoine naturel particulièrement riche aux portes d'Angoulême. Dans le même temps, le centre hospitalier se trouve au sein d'un triangle routier RN 10 + ferroviaire LGV Bordeaux-Paris + la pénétrante routière de la ville.

11 nouveaux inventaires réalisés de février à juillet 2021 en matière de chiroptérologie sont assez décevants puisqu'ils font apparaître une activité chiroptérologique pour la seule espèce de Pipistrelle de Kuhl. Ils se poursuivront jusqu'en septembre en période de mise bas et de swarming. Il est bon de préciser que le bâtiment ne constitue pas un grand site de reproduction bien qu'il possède des combles et des sous-sols disponibles. A cela plusieurs raisons: pollution lumineuse, importante activité humaine générant du bruit, circulation d'air rendant la température variable ...

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**Séquence Eviter-Réduire-Compenser:**

L'évitement n'étant pas envisageable, les mesures de réduction se limitent aux dates de démolition qui auront lieu en hiver après qu'on ait procédé aux fermetures d'accès aux bâtiments utilisés par les chiroptères et à l'effarouchement auditif.

L'effort se porte donc sur les mesures compensatoires: 4 bâtiments dont une chapelle situés à proximité sont disponibles et peu ou pas utilisés à court et moyen terme, présentant une surface au sol de 1530 m<sup>2</sup>. Il est proposé et accepté par le centre hospitalier des aménagements garantis pour une période de 30 ans et qui consistent soit à des aménagements d'accueil des oiseaux et chiroptères en façade des 4 bâtiments, soit à des ouvertures d'accès aux combles et au sous-sol avec pose de plusieurs gîtes et nichoirs dans 3 des édifices. Des mesures de suivis sur 5 ans sur un cycle complet seront réalisés par une association naturaliste spécialisée correspondant du PNA Chiroptères sur les 4 bâtiments et les pelouses alentour.

**Ce sont les raisons qui amènent le CNPN à accorder un avis favorable à cette demande de dérogation aux conditions suivantes:**

- Les nichoirs extérieurs seront en béton de bois pour plus de résistance aux intempéries et pour une plus grande durabilité,
- les opérations de transfert de colonies d'hirondelles de fenêtre devront être accompagnées de séquences de diffusion de chants au moment de l'arrivée des migrateurs pour mieux fixer les oiseaux sur les nids artificiels,
- un suivi toutes espèces sera mis en oeuvre pour qu'une telle opération serve de test et référence pour d'autres opérations de destruction de futurs bâtiments publics.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []Favorable sous conditions []Défavorable []

Fait le : 12 août 2021

Signature :

